

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 15 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 09 octobre 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant le Conseil Municipal : ----- 35
Membres en exercice : ----- 35
Membres présents et/ou représentés : ----- 33
Membres absents : ----- 2

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR,
M. VALLEE, Mme BOILEAU, Mme PONZIO-REFATTI,
M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. BOURZIK,
Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA,
Mme JARY, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme SUCHOD,
M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BUTIN donne pouvoir à M. BERTHIER
M. TOURE donne pouvoir à Mme BOILEAU
M. PIAT donne pouvoir à M. LECHUGA
M. GIBERT donne pouvoir à Mme ALI
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme CHOULET
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT
Mme YILMAZ donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
M. ASSAS donne pouvoir à Mme FAGIANI
M. PELISSIER donne pouvoir à Mme BRECHU
Mme REYNAUD donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme DIAS, Mme GRIMAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme MAZDOUR.

N°2025.10.65 – Exercice 2025 – Décision modificative n°1 – Budget Ville.

Sur présentation de Monsieur Jean-Philippe BERTHIER, Maire-Adjoint
Délégué aux Finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article
L.2312-1,

Vu la délibération n° 2025.04.21 en date du 02 avril 2025 adoptant le Budget
Primitif de l'exercice 2025,

Considérant la nécessité de procéder à des transferts de crédits entre chapitres,

Considérant la nécessité de procéder à l'inscription de nouveaux crédits au
budget,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
14 octobre 2025,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 29 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION**

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la décision modificative n°1 équilibrée tant
en investissement qu'en fonctionnement suivant l'annexe ci-jointe.

Christian DEMUYNCK
Maire



Rahima MAZDOUR
Secrétaire

